



HAL
open science

Genèse et devenir d'une zone critique littorale méditerranéenne

Christelle Gramaglia, Matthieu Duperrex

► **To cite this version:**

Christelle Gramaglia, Matthieu Duperrex. Genèse et devenir d'une zone critique littorale méditerranéenne. Rives Méditerranéennes, 2021, 61, pp.7-18. 10.4000/rives.7712 . hal-03372256

HAL Id: hal-03372256

<https://hal.science/hal-03372256>

Submitted on 10 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Genèse et devenir d'une zone critique littorale méditerranéenne

Christelle Gramaglia et Matthieu Duperrex



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/7712>

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2020

Pagination : 7-18

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Christelle Gramaglia et Matthieu Duperrex, « Genèse et devenir d'une zone critique littorale méditerranéenne », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 61 | 2020, mis en ligne le 09 mars 2021, consulté le 09 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rives/7712>

Genèse et devenir d'une zone critique littorale méditerranéenne¹

Christelle Gramaglia

UMR G-EAU, INRAE de Montpellier, France

Matthieu Duperrex

ENSA-Marseille, France

Les aménagements et l'industrialisation des espaces compris entre le Rhône et les cailloutis de la plaine de Crau, ancien cône de déjection de la Durance, en passant par le plateau de Vitrolles, entre les plissements calcaires des massifs de la Fare et de la Nerthe, jusqu'à l'enfoncement protecteur du golfe de Fos, des étangs et du sillon de Caronte qui fait communiquer la grande lagune de Berre et la mer Méditerranée, frappent par leur ampleur voire leur démesure. C'est plus particulièrement le cas des travaux engagés à la fin des années 1960, période désormais requalifiée de « Trente ravageuses². » Au sud, le bord de mer a été dédié à la pétrochimie et à la métallurgie, au traitement des déchets et plus récemment, au fret et à la logistique. À l'est, l'étang de Berre, espace lagunaire déjà considérablement affecté par des pollutions aux hydrocarbures, a été sacrifié sur l'autel de la production hydroélectrique par le turbinage de l'eau douce tirée de la Durance. Les effets environnementaux et sanitaires ont été immédiats, provoquant la mobilisation de riverains bien décidés à obtenir de l'État qu'il intervienne pour protéger leur cadre de vie et leur santé. Si les lois et règlements régulant les activités industrielles ont évolué depuis cette période, alors que des progrès techniques permettaient de limiter les rejets polluants, en même temps qu'étaient prises des initiatives pour favoriser l'information du public et la concertation, force est de constater que les controverses ne sont pas éteintes. Il suffit de s'intéresser à l'actualité pour voir que les alertes se répètent à intervalle régulier, étayées par des données diverses qui se renforcent et entretiennent un fort sentiment de vulnérabilité.

1 La notion de zone critique est inspirée par Bruno Latour et Peter Weibel (dir.), *Critical Zones. The Science and Politics of Landing on Earth*, Cambridge, MIT Press, 2020.

2 Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2015.

Ainsi, le 8 novembre 2018, 135 riverains de la Zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos, rassemblés autour de l'Association pour la défense et la sauvegarde du golfe du même nom (ADPLGF) déposaient plainte contre X au tribunal de Grande instance d'Aix-en-Provence pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Un an plus tard, ils engageaient d'autres recours pour dénoncer les effets délétères des pollutions : une plainte au Civil pour trouble anormal de voisinage visant quatre industriels et une requête administrative contre l'État pour manquement à ses obligations de contrôle et de sanction. Puis, le 23 novembre 2018, la fédération France Nature Environnement (FNE) intentait un procès à ArcelorMittal pour des infractions répétées à la législation sur l'air. De même, en juillet 2019, dix communes membres du Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB) interpellaient le tribunal administratif de Marseille et la Commission européenne à propos de l'incurie de l'État, accusé de ne rien tenter pour atteindre le bon état écologique fixé par la directive cadre sur l'eau de 2000. Ces mobilisations font suite à plusieurs études et rapport associatifs, d'experts ou de parlementaires qui ont mis en exergue une situation problématique sur les plans environnementaux et sanitaires³.

La période actuelle apparaît comme particulièrement conflictuelle, mais elle n'est pas inédite. Il y a eu des précédents. Il suffit de se rappeler de la plainte de la coordination des pêcheurs, en 1989, ou encore de celle de FNE en 2013. Dans le premier cas, il était question d'attirer l'attention des autorités européennes sur la dégradation de l'étang de Berre, asphyxié par des apports massifs d'eau douce et de limons, sources d'eutrophisation et d'anoxie, matérialisées par des mortalités importantes de poissons et de coquillages, parallèlement à la prolifération d'algues vertes. Dans le second, il s'agissait de dénoncer les déversements d'hydrocarbures d'ArcelorMittal dans le golfe de Fos (ainsi que le non-respect des règles préventives en matière d'émissions atmosphériques). Dans les deux cas, les plaignants ont obtenu gain de cause. Leurs griefs ont été jugés recevables et des sanctions ont été prises : l'État français a été mis en demeure de réguler les rejets d'EDF ; l'industriel a écopé d'une amende et a été sommé de réduire ses rejets polluants. Il n'en demeure pas moins que ces décisions n'ont absolument pas mis fin aux phénomènes en cause.

L'histoire nous apprend d'ailleurs qu'il y a de nombreux autres précédents, plus anciens encore. Dès les premiers temps de l'industrialisation des pourtours

3 Nous ne citons que les deux rapports récents du Conseil général du développement durable qui font un bilan : A. Baguet, N. Forray (2018 complété en 2019), *Réhabiliter l'étang de Berre? Évaluation des effets d'un pompage au travers du tunnel du Rove sur l'écosystème de l'étang, autres pistes et note complémentaire sur la crise d'anoxie de l'été 2018* (rapport n° 012060-01) et H. Legrand, C. Mir (2018) *La pollution de l'air dans le secteur de l'étang de Berre* (rapport n° 011104-01). D'autres rapports, plus spécifiques et détaillés, sont mentionnés dans les articles thématiques de ce numéro spécial.

de l'étang de Berre, au XIX^e siècle, les protestations et les actions en justice des riverains incommodés par les usines ont été nombreuses, voire particulièrement démonstratives si l'on pense aux émeutes signalées par Xavier Daumalin⁴. Les inquiétudes suscitées par les pollutions ne sont pas nouvelles, pas plus ici que dans d'autres territoires hexagonaux, soumis aux mêmes impératifs de développement technologique et économique⁵. Dès la révolution industrielle, la contestation a enflé et s'est déployée devant les tribunaux, suite à la loi de 1810 qui a organisé le passage d'une gestion décentralisée au niveau des municipalités et des parlements provinciaux, policière, où la santé des populations primait sur les intérêts manufacturiers, à une gestion centralisée, administrative, libérale et industrialiste, laissant la possibilité aux propriétaires qui s'estimaient lésés, de saisir le juge pour obtenir une indemnisation financière – avec toutes les incertitudes associées aux procédures juridiques⁶. Toutefois, des mesures ont contribué à encadrer et même limiter les recours : les industriels ont obtenu de partager les frais de justice avec les plaignants et, recourant à des expertises techniques, ont systématiquement contesté les dégradations qui leur étaient imputées.

Dans ce contexte, la récurrence et la persistance sur le temps long des préoccupations et des protestations suscitées par la pollution autour de l'étang de Berre étonne. Toutes les périodes historiques n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse également approfondie, mais il est d'ores et déjà possible d'affirmer qu'à chaque poussée industrielle depuis Marseille jusqu'aux bassins Ouest, ont fait écho des mobilisations, plus ou moins vives, qui empruntent à des répertoires d'action variables selon les époques. Malgré des différences, les similitudes sont frappantes : manifestations, pétitions et recours juridiques se succèdent et se répondent. Depuis le XIX^e siècle, et ce de manière cyclique, les riverains s'organisent en effet pour exprimer leur indignation. Ils refusent que leur territoire soit abandonné à l'industrie, condamné à l'insalubrité – rien que dans les années 1970, les autorités préfectorales ont brandi deux fois cette menace. Sans doute ces réactions sont-elles à mettre en rapport avec la rapidité et la brutalité des implantations d'usines qui ont, par à-coup, malmené un territoire préalablement vécu, en grande partie, comme « commun » (même s'il appartenait majoritairement à

4 Xavier Daumalin, « Émergence, représentation, instrumentalisation et régulation du risque chimique en Provence au début du XIX^e siècle », dans Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf (dir.), *L'industrie chimique en question*, Paris, Picard, 2010, p. 259-273. Xavier Daumalin, « Quand l'industrialisme tue : l'affaire du Pourra (1812-1846) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*.

5 Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

6 Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010; Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, (1770-1830)*, Paris, Albin Michel, 2011

de grands propriétaires qui s'y livraient à des formes d'agriculture extensive, notamment l'élevage). La transformation de larges portions d'étang, de bord de mer, de marais, d'enganes et de coussouls au bénéfice exclusif de l'industrie a provoqué des dépossessions directes et indirectes. D'abord, c'est l'accaparement des espaces, à la manière des enclosures, qui a dépossédé les riverains⁷. Ils n'ont d'ailleurs jamais été consultés. Les projets industriels ont été décidés à distance, depuis un hélicoptère, Marseille ou bien Paris, en fonction d'intérêts nationaux et internationaux. Ils ont été localisés dans des espaces qualifiés de « déserts » comme s'ils n'étaient pas habités. L'image d'un Far West fut d'ailleurs instillée par les plus hautes instances, le Commissariat à l'industrialisation n'hésitant pas à évoquer un grandiose « Brasilia technique » prenant place sur des terres abandonnées au sable et au vent⁸. Non seulement on éludait le tissu industriel déjà présent – chaudronnerie, fonderie, mécanique, réparation navale – mais, de façon commode, les pratiques traditionnelles qui s'exerçaient là, telle la chasse, la pêche ou la bouvine, ont été ignorées – vouées à la disparition. L'image du désert (où dix-sept hommes sont morts sur des chantiers de construction) avait également pour fonction de gommer, par avance, les risques environnementaux et sanitaires : rien n'entravait le Mistral chargé de diluer les pollutions.

C'est là, à la base du triangle, au bord du golfe, que l'on a ancré le Moloch : la zone industrialoportuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer; le complexe géant qui devait à lui seul être un contrepoids de taille européenne au « triangle lourd » rhénan. Face au « désert », on pouvait donner à l'entreprise de colossales proportions. « Nous disposons de milliers d'hectares de terre vierge », précisait une plaquette éditée par le Port autonome de Marseille (1968) argumentant pour attirer entre Rhône et mer les investisseurs qui devaient donner à Fos-Marseille son second souffle... En quelques années, le monstre dévora de bel appétit 60 km² de marais et de pâturage au sud de la plaine, et s'étala sur 7 300 hectares. Ce premier festin terminé, on annonçait une deuxième tranche concrétisée par une zone d'aménagement différée (ZAD) qui doublant sa surface, portait l'emprise de Fos, de ses darses géantes, de ses installations grondantes à l'intérieur des terres, à 20 kilomètres du rivage. (Le Monde, 8 janvier 1977).

Une autre forme de dépossesion s'est ensuite enclenchée avec l'altération de l'eau, de l'air et des sols entraînant la ruine de l'outil de travail agricole, la baisse de la valeur foncière, une diminution de la biodiversité et une dégradation de la santé humaine, au moins au sens de l'Organisation mondiale de la Santé, soit « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». L'exemple le plus flagrant est la disparition des pêcheries de l'étang de Berre, avec la destruction des dernières bourdigues de Caronte dans les années 1920 au moment où le canal

7 Serge Gutwirth, Isabelle Stengers, « Théorie du droit. Le droit à l'épreuve de la résurgence des commons », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 41, n° 2, 2016, p. 306-343.

8 Danièle Bleitrach, Alain Chenu, *L'usine et la vie. Lutttes régionales : Marseille et Fos*, Paris, Maspéro, 1979.

est aménagé, puis la contamination des poissons qui a conduit à l'interdiction de la pêche, en 1957 (pour des raisons de santé publique – les témoins de l'époque évoquent des poissons au goût de mazout⁹!). On pourrait également évoquer les mas et les manades détruits, puis les alertes sur la qualité sanitaire des produits agricoles locaux¹⁰. Une autre dépossession a eu lieu avec les plans de prévention des risques technologiques dans les années 2000 qui, à Lavéra, ont conduit à la destruction des maisons et d'une école situées dans le périmètre de la raffinerie Petroineos. Elles ont été remplacées par des friches entourées de barbelés, incapables de contenir les effluves d'hydrocarbures qui se répandent au gré des vents dans les rues voisines. Les riverains ont été doublement pénalisés, privés à la fois de leurs droits d'usages et de leur droit à un environnement sain. Comme Michel Serres l'exprime¹¹, les pollutions sont des souillures résultant d'une volonté d'appropriation et de conquête du monde. Elles « excluent ma présence, mon existence, ma santé, ma respiration, ma tranquillité, bref, mon habitat ». En cela, elles constituent une forme de brutalité qui ne dit pas son nom, s'exerçant jusque dans les sphères domestiques et intimes : des milieux aux maisons jusqu'à l'intérieur des corps pour reprendre les mots des spécialistes des écologies féministes et décoloniales¹². Elles sont la conséquence d'un rapport extractiviste et productiviste au monde qui opère ainsi un tri violent entre gagnants et perdants¹³, sans que ce qui a disparu ou a été détruit ne fasse l'objet d'une comptabilité précise.

Ce recueil d'articles, sans prétendre à l'exhaustivité, est une invitation à combler ce manque. Il propose des récits qui donnent à voir les ruptures techniques, sociales et environnementales successives qui ont fait de ce territoire, entre Camargue et collines provençales, l'un des principaux sites industriels européens. En cela, il répond à l'invitation de Donna Haraway à raconter, non pas pour revenir en arrière, comme si l'industrialisation n'avait pas eu lieu, mais

9 La pêche a été rouverte en 1994, suite à la mobilisation des pêcheurs. Elle a connu d'autres restrictions à partir de 2018, suite à un épisode d'anoxie particulièrement destructeur.

10 Nous pensons aux analyses menées par l'Association de défense et de sauvegarde du golfe de Fos (ADPLGF), lesquelles portaient sur les teneurs en contaminants de plusieurs produits de consommation courants issus de l'agriculture locale, dont la viande de taureau. Les résultats ont été rendus publics en 2018, suscitant l'émoi et la colère des producteurs concernés.

11 Michel Serres, *Le mal propre. Polluer pour s'approprier?*, Paris, Pommier, 2008, p. 43.

12 Malcom Ferdinand, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Éditions du Seuil, 2019; Michelle Murphy, «Alterlife and decolonial chemical relations», *Cultural Anthropology*, vol. 32, n° 4, 2017.

13 Saskia Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, 2016. Yan Thomas, « L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », *Enquête. Penser par cas* n° 4, 2005, p. 45-73.

pour comprendre ce qui s'est passé et surtout en rendre compte¹⁴. L'objectif est pluriel : soit réhabiliter ce qui a été perdu, soit en faire le deuil de manière à pouvoir imaginer d'autres futurs où la cohabitation avec les usines serait moins funeste. Il s'agit d'hériter de l'histoire industrielle de la ZIP de Fos, tout en laissant la place à d'autres récits que celui du Moloch de la modernisation à marche forcée.

C'est qu'à la suite des usines de soude, des fonderies et des premières usines de traitement de pétrole installées au sud de l'étang de Berre à la fin du XIX^e siècle, ont succédé au début du XX^e siècle des installations chimiques et pétrochimiques qui ont mité peu à peu l'espace qui s'étend de Marignane à Port-Saint-Louis du Rhône en passant par La Mède, Martigues et Port-de-Bouc. L'intensification de ces activités civiles stratégiques, prolifiques en rejets atmosphériques et aqueux, a non seulement transformé irrémédiablement les paysages – comme les grands projets urbanistiques, mais elle a aussi dégradé de manière conséquente les sols et les conditions de vie des riverains, sans qu'on soit en capacité de dresser un bilan précis. Il n'existe que des estimations, pour une partie des substances chimiques seulement. L'absence de données qui permettraient de se faire une idée de leurs effets cumulés et synergétiques rend plus nécessaire encore la description des phénomènes en cause. Nous avons tenté de le faire : écrire à plusieurs mains, parfois en recourant au dialogue interdisciplinaire, la sociohistoire de l'industrialisation de l'étang de Berre et de Fos, ses promesses, ses « externalités négatives » comme le disent pudiquement les économistes, ses dépossessions et ses perspectives. Nous arguons que les riverains ont beaucoup à nous apprendre à ces sujets, en tant que témoins de premier plan des grands changements qui se sont joués là. Ils ont vu les barrières être érigées, segmentant leur territoire. Ils ont observé les tâches irisées sur l'eau ou les nappes noires qui signaient la présence d'hydrocarbures, comme ils ont éprouvé le goût « du mazout » ou « de chimie » des poissons. Ils sentent encore les odeurs nauséabondes et anxiogènes comme les fumées qui « prennent la gorge » – et observent avec effroi les ulves pourrissantes sur les plages de leur « petite mer¹⁵ ». Au-delà des sirènes qui annoncent « l'incident programmé » et des flammes des torchères qui consomment les excédents de pression, ils ont appris à décoder les couleurs des émissions de fumée et à prendre en compte la rose des vents dans leur exposition aux polluants. Si les archives rendent compte de leur dérangement, consigné dans des documents administratifs, les entretiens nous permettent d'enregistrer, en direct, leurs perceptions car même si les *process* industriels et la réglementation ont évolué, ils sont régulièrement confrontés à

14 Donna J. Haraway, *Vivre avec le trouble*, Vaulx-en-Velin, Les Éditions des Mondes à faire, 2020.

15 Franck Pourcel, Jean-Louis Fabiani, *La petite mer des oubliés : étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Marseille, Le Bec en l'air, 2006.

des expériences désagréables de ce type, sources d'insécurité ontologique¹⁶. Les articles des historiens, sociologues et géographes contributeurs de ce numéro spécial nous donnent un aperçu de la façon dont les pollutions, qui doivent être entendues comme des matérialités proliférantes, intrusives et visqueuses¹⁷, se manifestent jusqu'à saturer les sens s'apparentant à un siège visuel, olfactif, voire tactile et gustatif¹⁸. Il n'y a qu'à parcourir les journaux des deux dernières années pour se rendre compte que les torchères et les fuites n'appartiennent pas au passé. Rien que durant l'été 2020 deux événements particulièrement visibles ont ravivé les inquiétudes des riverains : une nappe acide de plusieurs hectares a été repérée dans le golfe de Fos en provenance de l'usine Kem One, en juillet, et des rejets inhabituels de fumée noire épaisse ont été enregistrés sur le site de LyondellBasel, en septembre. Même si les autorités ont tenu à rassurer les riverains, considérant que le vent poussait au large les substances susceptibles de nuire, on peut être certain que ces rejets viennent s'ajouter à d'autres qui sont passés inaperçus.

Notre objectif ici n'est pas de contester les données officielles, nous ne nous sommes pas lancés dans la production de données qui le permettraient – on peut d'ailleurs se demander si surenchérir sur les mesures et la quantification des phénomènes en cause aurait, à ce stade, une grande utilité ! Ce qui fait défaut sur ce territoire, encore plus que des chiffres, c'est la volonté politique pour guider l'action des services de l'État dans un sens plus précautionneux pour les riverains, et forcer les industriels à investir dans des techniques nouvelles, largement moins polluantes. En effet, nous pensons qu'un vrai changement de méthode est nécessaire pour gérer autrement les risques avec les habitants forcés de les endurer. Nous voudrions, à ce propos, souligner les effets sociaux de l'opposition, souvent faite, entre pollutions visibles, supposées moins nocives, et pollutions invisibles, suspectées plus agressives. Cette façon de hiérarchiser les problèmes en fonction de leur perceptibilité contribue à disqualifier les personnes ordinaires au profit des experts, seuls capables d'accéder à l'infiniment petit. Les riverains, spectateurs bien souvent impuissants, sont empêchés de développer, de manière autonome, des prises sur les phénomènes qui les affectent au sens que la sociologie pragmatique des risques a donné à ce terme¹⁹. Comme si les instruments pouvaient

16 Nous empruntons ce terme à Anthony Giddens pour désigner, ici, l'expérience des personnes exposées aux pollutions dont les routines sont perturbées, quand l'air, l'eau, les sols, et même la maison en tant que refuge, perdent leur caractère fiable.

17 Soraya Boudia, Angela N. H. Creager, Scott Frickel, Emmanuel Henry, Nathalie Jas, Carsten Reinhardt et Jody A. Roberts, « Residues: Rethinking Chemical Environments », *Engaging Science, Technology, and Society*, n° 4, 2018, p. 165-178.

18 Thom Davies, « Toxic Space and Time: Slow Violence, Necropolitics, and Petrochemical Pollution », *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 6, n° 108, 2018, p.1537-1553.

19 Francis Chateauraynaud, Didier Torny, *Les Sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique*

tout nous dire des pollutions, ou plutôt, comme si la question de la mesure n'était cantonnée qu'à quelques gradients d'une instrumentation administrativement calibrée. Alors que le suivi réglementaire ne concerne que quelques substances prioritaires, mesurées avec des capteurs pré-positionnés et ne permet pas de quantifier les particules ultrafines, de loin les plus nombreuses. Comme si l'expérience ordinaire des pollutions, répétée quotidiennement dans certains cas, ne pouvait pas, à force, constituer elle aussi une forme de connaissance. Il ne s'agit pas de nier que les pollutions invisibles sont nocives. Il suffit de penser aux 1 195 molécules d'échelle microscopique, utilisées ou produites dans des espaces de travail, classées cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Sans les experts et les instruments, il serait impossible de les détecter et de les doser. Il importe toutefois de rappeler que ceux-ci ne détiennent pas le monopole de la compréhension des pollutions et de leurs conséquences.

C'est à ce niveau que le territoire Fos / Berre, territoire productif meurtri par les excès du productivisme, se distingue. Si l'on regarde à nouveau ce qui s'est passé à différentes périodes, on remarquera que ses habitants ont fait preuve de capacités inédites de résistance et de proposition. Dans les années 1970, c'est en partie sous leur pression qu'est créé le premier Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions (SPPPI), étudié par Xavier Daumalin ou encore, comme l'explique, Fabien Bartolotti, que le port a tenté d'écologiser ses pratiques. Il n'y a qu'à évoquer le blocage du golfe de Fos, en 1973, orchestré par l'Association pour la protection de la Méditerranée Ouest de Gabriel Laforest, adjoint communiste au maire de Port-de-Bouc, et les pêcheurs. Les mobilisations ont contraint l'État à diligenter une enquête, menée tambour battant par l'ingénieur Bernard Schnell. Le ministre de l'Environnement de l'époque, Robert Poujade, a alors voulu faire de Fos un exemple. Les premiers succès du SPPPI expliquent qu'il ait ensuite essaimé dans d'autres sites industriels, par exemple Dunkerque, également concerné par de lourds problèmes de pollution. Plus tard, les habitants ont convaincu leurs élus de financer un Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP), comme en rend compte le témoignage de son directeur, Philippe Chamaret. De leur côté, un économiste et des médecins généralistes créaient un cadastre des maladies éliminables (APCME), pour localiser les postes de travail à risques sur le pourtour de l'étang de Berre. Marc Andéol montre tous les bénéfices sociaux et sanitaires de ce système d'information géographique bâti sur la parole ouvrière. Une des leçons clés de cette expérience, c'est que lutter contre les pathologies professionnelles permet aussi d'assainir l'environnement. On pourrait citer d'autres initiatives originales, par exemple le lancement de l'Association santé environnement France par deux médecins des

de l'alerte et du risque, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Bouches-du-Rhône pour répondre aux questions des parents sur l'influence des pollutions sur la santé de leurs enfants. La dernière en date est le rapprochement des syndicalistes de la CGT d'ArcelorMittal avec les associations de riverains, pour mettre en place un comité de surveillance de l'activité industrielle du golfe de Fos et son impact environnemental, au printemps 2020. Plusieurs auteurs expliquent comment la contestation a permis, progressivement, la constitution d'une expertise citoyenne sur les pollutions²⁰. Aurélien Allouche fait un constat similaire pour les collectifs, très divers, qui ferraillent depuis de longues années contre EDF et ses rejets d'eau douce dans l'étang de Berre, élaborant comme les experts du GIPREB, des solutions pour lui redonner sa vocation marine²¹. Dans tous les cas, se mettent en place des collaborations originales qui dépassent les frontières disciplinaires et même les catégories d'acteurs, susceptibles de produire de nouveaux savoirs. L'IECP, notamment, mène des recherches participatives sur l'impact des pollutions sur l'eau, l'air, les sols, différents organismes bioindicateurs et les humains. Cet organisme collabore autant avec l'université d'Aix-Marseille qu'avec des riverains volontaires, voire dans certains cas, avec des institutions et des industriels. Ses résultats tendent à montrer les insuffisances de la surveillance règlementaire, peu adaptée à des sites industriels comme la ZIP de Fos (et l'ensemble qu'elle forme avec les sites pétrochimiques de Lavéra, La Mède et Berre l'Étang) où les cumuls de rejets dans l'environnement sont importants. Ils suggèrent des modifications et des ajustements particulièrement novateurs. On pourrait citer d'autres propositions prometteuses, y compris celles émanant de quelques industriels pionniers qui expérimentent l'économie circulaire.

L'idée que nous voudrions défendre ici, en plus de souligner que la durée des mobilisations tranche avec ce qu'on peut observer dans d'autres bassins d'industrialisation plus anciens, notamment en Europe du Nord, c'est que l'ensemble de ces réponses, mises bout à bout, donne à voir des forces insoupçonnées. Malgré la dévastation, il y a suffisamment de riverains attachés à leur milieu pour continuer à le défendre. Les plaisirs halieutiques et balnéaires associés à la mer

20 Osadchy Clara, « Conflits environnementaux en territoire industriel. Réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale. Le cas de l'étang de Berre et de Fos-sur-Mer », *Carnets de géographes*, n° 8, 2015; Christelle Gramaglia, François Mélard, « Looking for the cosmopolitical fish: monitoring marine pollution with anglers and congers in the Gulf of Fos, southern France », *Science, Technology & Human Values*, vol. 44, n° 5, 2019, p. 814-842; Christelle Gramaglia, Dauphin et Charles-Enzo, « Toucher la pollution industrielle du doigt grâce aux lichens. Ethnographie d'une observation scientifique et citoyenne dans le golfe de Fos », *Techniques & culture*, vol. 2, n° 68, supplément, 2017.

21 Martin Laurenceau, *Les logiques d'action pour la restauration écologique du système « Berre Basse-Durance » : différentes répartitions des coûts et bénéfices entre usages et territoires*, Mémoire de Mastère spécialisé politiques publiques et stratégie pour l'environnement, Agroparistech, 2018.

Méditerranée et à l'étang de Berre, les larges zones humides intercalées entre les usines, à une époque où il n'était pas question de densification, mais d'emprise foncière maximale, confère à ce territoire des attraits que les pollutions n'ont pas balayés. Les limites intrinsèques du grand projet industriel des années 1969-1975, son entrée en crise presque immédiate ont légué une œuvre inachevée où les représentations d'un territoire de ressources et l'imaginaire de cocagne purent continuer à se diffuser²². Le littoral qui va de Berre à Port-Saint-Louis du Rhône n'est pas le repoussoir que d'aucuns voudraient décrire. Il n'y fait peut-être pas plus mal vivre qu'en certains endroits de Paris, Marseille ou même Rouen, lourdement éprouvée par l'accident de Lubrizol, en 2019²³. Si ce constat peut paraître rassurant, à première vue, il provoque des désenchantements inévitables. De ces forces et potentialités créatives, l'État ne semble pourtant rien retenir. Non seulement, il tarde à faire appliquer la loi et les règlements, mais il ne reconnaît pas à d'autres la capacité de produire des connaissances ou de proposer des pistes d'amélioration à sa place. Il n'encourage pas ni ne soutient les initiatives mentionnées, prisonnier de sa très réductrice manière de définir l'intérêt général et le progrès technique. Il y a bien les associations qui usent de leur droit d'ester en justice pour le forcer à réagir faute de mieux, mais à aucun moment, la puissance publique incarnée par le gouvernement et le corps préfectoral, les seuls à être en capacité d'orienter les politiques publiques, n'a envisagé de prêter attention aux autres façons de faire et de connaître le territoire, en particulier celles des riverains. Pourtant, comme le rappelle Bruno Latour, l'État et ses représentants, éloignés du terrain, auraient tout intérêt à se mettre à l'écoute de ceux qui le défient, réclamant qu'il remplisse enfin ses missions de protection²⁴. On pourrait, à sa manière, considérer que le territoire Fos/Berre est une « zone critique », soit un terrain d'étude privilégié pour appréhender la question des milieux au temps de l'anthropocène, fragments habitables de la Terre qui vont du sol à l'atmosphère, menacés par nos activités et pourtant si mal connus. Il serait alors possible d'entendre les questions posées par les riverains (que font les pollutions aux environnements et aux corps, et à quelles conditions est-il possible de cohabiter avec les usines? ou encore ce territoire n'a-t-il pas atteint sa capacité de charge limite en matière d'industrie?) et de tirer partie de leurs expériences dans ce domaine. Il ne s'agit en effet pas de leur fournir des réponses toutes faites, mais de décider avec eux des façons

22 Marcel Roncayolo, *L'imaginaire de Marseille. Port, ville, pôle*, Lyon, ENS Éditions, 2014 ; Matthieu Duperrex, *Voyages en sol incertain. Enquête dans les deltas du Rhône et du Mississippi*, Marseille, Wildproject, 2019.

23 Cf. le compte rendu que fait l'historien Renaud Bécot de cet événement prévisible et sans doute potentiellement reproductible si l'on tient compte du contexte institutionnel, économique et social, en ligne : [<https://lundi.am/Lubrizol-la-catastrophe-n-a-pas-encore-eu-lieu>].

24 Bruno Latour, *Où atterrir? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

de juguler efficacement les problèmes environnementaux et sanitaires engendrés par l'industrie. Sans l'expertise collective diversifiée qu'ils pourraient constituer avec d'autres, motrice d'innovations et d'investissements à visée non seulement technique mais aussi sociale et politique, il y a fort à craindre que les usines vieillissantes seront abandonnées tôt ou tard. Il est urgent d'inventer avec eux d'autres modes de production qui ne répètent pas les comportements coloniaux destructeurs du passé!

Notre numéro spécial prend appui sur des travaux en sciences humaines et sociales ouverts sur l'interdisciplinarité, engagés depuis plusieurs années sur le territoire Fos / Berre. L'ouvrage dirigé par Xavier Daumalin et Laura Centemeri, paru en 2015 après un colloque consacré aux pollutions industrielles dans l'espace méditerranéen, posait un jalon important dans la compréhension de ces spécificités. Cependant, aucune des nombreuses contributions qu'il rassemble ne traite de manière centrale du territoire Fos / Berre²⁵. C'est donc sur cet espace-là que nous souhaitons concentrer nos efforts, avec l'idée de prolonger le travail engagé par ses auteurs. Nous avons réunis des chercheurs qui ont mis en lumière les spécificités de ce territoire méditerranéen, principal espace productif français, marqué par les conflits environnementaux, soulignant les attachements forts qu'il suscite encore, malgré un état de dévastation écologique avancé²⁶. Nous avons souhaité que ce numéro spécial, en même temps qu'il rappelle les vulnérabilités d'un milieu singulier, un cas extrême comme Yan Thomas aurait pu le nommer²⁷, pose les jalons d'une réflexion plus large sur les dégâts de l'anthropocène, comme les transformations nécessaires pour en sortir. D'autres que nous avaient saisi à des époques antérieures, l'exemplarité de Fos pour comprendre les changements sociaux. Nous pensons, par exemple, aux recherches de Bernard Paillard²⁸, mais également aux enquêtes d'Alain Tarrius²⁹ sur les enjeux démographiques et sociaux induits par la création de la ZIP. À notre tour de pointer simultanément ses caractéristiques négatives et positives pour mieux mettre en valeur ses forces. Les différents articles proposés évoquent les aptitudes des populations riveraines à défendre leur territoire, leur contribution en matière de production de savoirs nouveaux, leurs connaissances et usages de milieux à la fois fragilisés et remarquables ou encore, les innovations sociotechniques qu'elles ont pu

25 Laura Centemeri, Xavier Daumalin (dir.), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, Karthala, 2015.

26 Félix Guattari, *Les trois écologies*, Paris, Galilée, 1989.

27 Yan Thomas, « L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », *Enquête. Penser par cas*, n° 4, 2005, p. 45-73.

28 Bernard Paillard, *La Damnation de Fos*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.

29 Alain Tarrius, « Fos-sur-Mer. La diaspora des sidérurgistes Lorrains », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 35, n° 1, 1987, p. 31-40.

inspirer ou exiger. En parallèle d'articles de fond, issus des sciences humaines et sociales (A. Allouche, F. Bartolotti, X. Daumalin, C. Gramaglia, E. Duchêne et C. Osadtchy), nous présentons deux textes (M. Andéol et I. Laffont-Schwob *et al.*) et un témoignage (P. Chamaret) qui rendent compte de recherches interdisciplinaires plus expérimentales offrant des pistes de récupération prometteuses, qui mériteraient d'être prolongées. Nous pensons que l'ensemble des parties prenantes, notamment les institutions doivent prendre conscience du potentiel que les forces locales évoquées représentent. Nous arguons qu'elles peuvent non seulement nous guider pour préparer d'autres futurs pour le territoire Fos / Berre, mais également nous aider à appréhender, plus largement, les problèmes de pollution dans l'espace méditerranéen.